



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 202-11-2024

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 202, LUI-MÊME MODIFIÉ PAR LES RÈGLEMENTS 202-1, 202-2, 202-3, 202-4, 202-5, 202-6, 202-7, 202-8, 202-9 ET 202-10-2023 CONCERNANT LE RÉGIME DE RETRAITE POUR LES EMPLOYÉS CADRES DE LA VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le directeur général et greffier :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à une séance ordinaire tenue le 9^e jour de décembre 2024, a adopté le règlement numéro 202-11-2024 intitulé « *Règlement modifiant le règlement 202, lui-même modifié par les règlements numéro 202-1, 202-2, 202-3, 202-4, 202-5, 202 6, 202 7, 202-8, 202-9 et 202-10-2023 concernant le régime de retraite pour les employés cadres de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel* »;

QUE ce règlement soit déposé sur le site Internet de la Ville au www.vsjs.ca. Une copie est également disponible au bureau de l'Hôtel de Ville situé au 700, rue Montcalm, Saint-Joseph-de-Sorel, Québec, J3R 1C9 où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures d'ouverture du bureau municipal;

QUE ledit règlement entrera en force et en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ SOUS MON SEING À SAINT-JOSEPH-DE-SOREL,
Ce 13^e jour de décembre 2024.

Le directeur général et greffier,

Patrick Delisle, gma